

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lysogene conclut un accord de prêt de 15 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

- Ce financement permettra à Lysogene d'accélérer le développement de sa plateforme de thérapie génique
- Le prêt est composé de trois tranches, dont une première tranche sans condition de 3 millions d'euros
- Ce financement est mis à disposition au titre du Fonds européen de garantie, une enveloppe de 25 milliards d'EUR qui vise à soutenir la relance des entreprises européennes à la suite de la pandémie de COVID-19

Paris, France — le 24 décembre 2021 à 08h00 — Lysogene (FR0013233475 – LYS), société biopharmaceutique de phase 3 s'appuyant sur une plateforme technologique de thérapie génique ciblant les maladies du système nerveux central (SNC), annonce aujourd'hui qu'elle a conclu un accord de prêt de 15 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement pour accélérer le développement de sa plateforme de thérapie génique.

Ce financement soutiendra le développement clinique des principaux médicaments candidats de la société, et en particulier l'essai clinique de phase 1/2 avec LYS-GM101 pour le traitement de la gangliosidose à GM1 et le lancement des études précliniques avec LYS-FXS01 dans le syndrome de l'X fragile.

Lysogene recevra le prêt de la BEI en trois tranches, à savoir une première tranche de 3 millions d'euros pouvant être tirée sans condition, et deux autres tranches de respectivement 5 et 7 millions d'euros disponibles à l'atteinte d'étapes prédéfinies.

Depuis sa création, l'objectif de Lysogene est de développer des thérapies géniques pour des maladies rares et non curables affectant le système nerveux central. En commençant par les maladies pour lesquelles il n'existe aucun traitement curatif approprié malgré un besoin médical évident. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de prêt pour la dette à risque, un produit garanti par le Fonds paneuropéen de garantie, conçu pour soutenir les entreprises dont l'activité est affectée par l'épidémie de COVID-19 ou qui développent des produits susceptibles de contribuer à la lutte contre la pandémie.

Stéphane Durant des Aulnois, Directeur Administratif et Financier de Lysogene déclare : « *Nous sommes très reconnaissants du soutien et de la confiance manifestés par la BEI, qui démontrent le bien-fondé de la stratégie à long-terme de Lysogene de devenir une plateforme technologique de développement de produits de thérapie génique, de la recherche précoce au stade clinique. Avec les 4,3 millions d'euros non dilutifs de la BPI annoncés en novembre, cela porte le total des accords de financement à près de 20 millions d'euros.* »

Ambroise Fayolle, Vice-président de la BEI, explique : « *Nous sommes heureux de soutenir Lysogene, qui a, au cours des dix dernières années, acquis une réelle expertise dans le domaine de la thérapie génique et se trouve à un point d'inflexion de son histoire pour devenir une plateforme reconnue de thérapie génique. Avec un pipeline riche et diversifié, Lysogene a un avenir prometteur. Ce financement est parfaitement conforme au mandat que les Etats-membres de l'UE qui sont nos actionnaires ont fixé à la BEI, à savoir soutenir l'innovation à travers toute l'Europe.* »

Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt fixe dégressif en fonction de la tranche et d'une échéance spécifique associée. A titre illustratif, la première tranche aura un taux d'intérêt capitalisé de 8% avec une maturité de cinq ans. Le prêt est complété par un accord d'émission de bons de souscription (BSA) au profit de la BEI, dont le nombre varie en fonction de la tranche et du cours de l'action de Lysogene. Chaque BSA donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de Lysogene au prix de souscription de 0,01 € et au prix d'exercice calculé sur la base de la moyenne pondérée par les volumes des 30 jours de bourse précédant la fixation du prix, avec une décote de 5,0 %¹. Les bons de souscription auront une maturité de 20 ans et seront exerçables 5 ans à partir de la date de décaissement de la première tranche ou à l'occurrence de certains événements, évitant donc toute dilution à court terme pour les actionnaires. L'accord comprend une clause d'ajustement de la parité d'exercice qui pourrait s'appliquer sous certaines conditions. A la maturité de la première tranche ou à l'occurrence de certains événements, la BEI aura la possibilité de demander à Lysogene de racheter ses BSA à leur valeur intrinsèque comme alternative à l'exercice des warrants.

Kepler Cheuvreux a agi en tant que Conseil exclusif auprès de la Société.

¹ Les termes et conditions définitifs des warrants sont encore en discussion et seront finalisés avant le décaissement de la première tranche

À propos de la Banque européenne d'investissement (BEI)

La BEI est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne (UE) et ses actionnaires sont les 27 États membres de l'UE. Elle a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE. Elle emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions très favorables pour soutenir des projets qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'UE. La BEI s'emploie à placer l'UE aux avant-postes de la prochaine vague d'innovations, notamment dans le secteur de la santé. En réponse à la crise sanitaire de la Covid-19, la BEI a débloqué 6 milliards d'euros pour des investissements dans le secteur de la santé afin de soutenir des infrastructures médicales, des activités de recherche supplémentaires ou d'autres financements liés aux vaccins et aux traitements. En tant que banque européenne soutenant le climat, la BEI est l'un des principaux bailleurs de fonds de la transition verte vers un modèle de croissance plus sobre en carbone et plus durable.

À propos de Lysogene

Lysogene est une Société biopharmaceutique spécialisée dans la thérapie génique ciblant les maladies du système nerveux central (SNC). La Société a acquis une compétence unique lui permettant de délivrer des thérapies géniques dans le SNC pour traiter des maladies de surcharge lysosomale et d'autres maladies génétiques du SNC. Lysogene mène actuellement une étude clinique de Phase 2/3 dans la MPS IIIA, en partenariat avec Sarepta Therapeutics, Inc. Une étude clinique adaptative dans la gangliosidose à GM1 est en cours. Conformément à l'accord conclu entre Lysogene et Sarepta Therapeutics, Inc., Sarepta Therapeutics, Inc. détiendra les droits commerciaux exclusifs de LYS-SAF302 aux États-Unis et dans les marchés hors Europe, tandis que Lysogene maintiendra l'exclusivité commerciale de LYS-SAF302 en Europe. Lysogene a également conclu un accord exclusif de licence mondiale avec la SATT Conectus pour un candidat de thérapie génique dans le traitement du syndrome de l'X fragile, une maladie génétique liée à l'autisme. www.lysogene.com.

Déclarations prospectives de Lysogene

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques et les prévisions de trésorerie de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes (i) à des changements sans préavis, (ii) à des facteurs que la Société ne maîtrise pas, (iii) aux résultats des études cliniques, (iv) à des augmentations des coûts de production, (v) à des réclamations potentielles sur ses produits, et (vi) à une modification de la nature de ses accords avec la société Sarepta Therapeutics. Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives. Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document d'enregistrement universel 2020 de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 12 avril 2021 sous le numéro D.21-0296, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations



prospectives n'impliquera pas qu'elle procédera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Contacts

Stéphane Durant des Aulnois

Directeur Administratif et Financier

stephane.durant-des-aulnois@lysogene.com

+ 33 1 41 43 03 99

BEI

Christophe Alix c.alix@eib.org tel.: +352 4379 84303, mobile: +33 6 11 81 30 99

Press Office: +352 4379 21000 – press@eib.org